

# LA CHASSE

## en France

aujourd'hui  
et demain,  
plus qu'une  
pratique...

↳ Étude économique,  
environnementale  
et sociétale

Étude Randeia  
en collaboration  
avec Xerfi Spécific



## Une vaste enquête au taux de participation exceptionnel !

L'étude économique, environnementale et sociétale initiée par la FNC, repose sur 5 enquêtes conduites de février à juin 2023.

Les chasseurs ont manifesté un fort intérêt pour l'étude : 144 000 chasseurs y ont répondu, ce qui a permis d'exploiter 85 000 réponses ayant renseigné les 95 questions. Cela représente un taux de participation de 24 % des chasseurs ayant reçu l'enquête et un taux de réponse significatif de 9 %. 20 % des sociétés de chasse ont également répondu à l'enquête qui leur était dédiée et 98 % des entités du réseau fédéral des chasseurs !

Ces taux exceptionnels de mobilisation permettent de disposer de données économiques et sociologiques de très grande qualité, gage de robustesse des analyses. Ce vaste dispositif de collecte d'informations porte sur la saison de chasse 2022-2023 et la saison 2021-2022 pour les données comptables du réseau fédéral.

### SOMMAIRE

Édito de Willy Schraen, Président de la FNC \_\_\_\_\_ p.3

Qui sont les chasseurs aujourd'hui ? \_\_\_\_\_ p.4

Une pratique de la chasse positive pour l'économie française \_\_\_\_\_ p.6

Des chasseurs favorables à une chasse encore plus durable et responsable \_\_\_\_\_ p.8

↳ Des motivations environnementales fortes

↳ S'affirmer chasseur dans la société et en responsabilité

Des chasseurs engagés pour la vie rurale \_\_\_\_\_ p.10



Willy Schraen,  
Président de la FNC

ÉDITO

## Les chasseurs vivent une citoyenneté active et engagée

Et si les chasseurs étaient des citoyens comme les autres ? Et s'ils étaient loin des caricatures qui sont véhiculées à leur sujet ? C'est ce que montre cette nouvelle étude que la FNC a initiée avec le cabinet Randeau\* en collaboration avec Xerfi Spécific\*\*.

La femme, qui, on le sait, est l'avenir de l'homme, est aussi celui de la chasse. L'effectif des chasseurs se féminise avec une augmentation de 25 % du nombre de femmes en presque 10 ans ! En 2023, 42 % des chasseurs ont moins de 55 ans. 50 % des chasseurs sont en activité. Dans nos rangs, la diversité socio-professionnelle est importante et ne se dément pas. On dénombre parmi les chasseurs autant d'employés et d'ouvriers que de cadres. On est loin de l'image du vieux chasseur retraité et forcément nanti ! Ce qui logiquement nous différencie : le pourcentage des chasseurs qui sont agriculteurs. On en compte 10 % en incluant les ouvriers agricoles. C'est 3 fois plus qu'au sein de la population française. Chacun comprendra qu'il est plus logique de trouver des chasseurs en zone rurale qu'en ville ! L'enquête montre en effet que 77 % des chasseurs ont une domiciliation dans une commune rurale telle que définie par l'Insee. Cette étude met également à mal un certain nombre de préjugés nous concernant. Cette nature où nous vivons, nous la respectons et nous la protégeons. Saviez-vous que notre engagement bénévole qui totalise 27 jours par an et par chasseur est dédié pour moitié à des actions en faveur de

la nature (hors aménagements pour la chasse) et de la société ? Ces chasseurs qui sont des citoyens-acteurs engagés se projettent également dans l'avenir. Dans les 5 à 10 ans à venir, l'objectif de « favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature » est partagé par 86 % d'entre eux. Logiquement, pour répondre à ce défi, 82 % placent « l'amélioration de la sécurité » comme une priorité. Cette pratique responsable de la chasse se traduit, dans la réalité, par une baisse constante et importante du nombre d'accidents. La chasse est aussi un atout de taille pour l'économie française ! Les chasseurs dépensent 4,2 milliards d'euros pour leur passion et soutiennent 37 400 ETP (équivalents temps plein) notamment dans les territoires ruraux. Notre pratique contribue à la richesse nationale en générant 3,6 milliards d'euros de PIB, là où le tennis avec 4 fois plus de pratiquants en génère presque 3 fois moins. Cette étude en est la preuve. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes : des passionnés, résolument engagés, qui donnent de leur temps et de leur argent pour leur passion mais aussi pour la nature et ses autres usagers. Car la biodiversité est notre bien commun. Cela fait bien longtemps que les chasseurs l'ont compris. Il serait temps que les écologistes qui rêvent d'une nature sans l'homme comprennent que, sans lui, la biodiversité serait encore plus abîmée et la ruralité délaissée. J'espère que cette étude y contribuera.

\* Randeau : Cabinet d'expertise indépendant spécialisé dans l'accompagnement des transitions de filière et la prospective territoriale.  
\*\* Xerfi Spécific : Département des études sur-mesure du groupe Xerfi, institut français de référence en études économiques sectorielles.

# Qui sont les chasseurs aujourd'hui ?

Une sociologie des chasseurs qui bouscule les idées reçues

Les 963 571 chasseurs ayant validé leur permis de chasser, en 2022-2023, sont à l'image de la société française. L'engouement pour le permis national dont le prix a été divisé par 2 suite à la réforme de la chasse de 2019, témoigne aussi, comme pour tous les Français, de ce désir de mobilité et de nature nuancé de contraintes financières.

Force est de constater une forte diversité socio-professionnelle chez les chasseurs qui ne se dément pas au fil du temps. 50 % des chasseurs sont en activité avec autant d'employés et d'ouvriers que de cadres. 42 % des chasseurs ont moins de 55 ans. La féminisation de la chasse se poursuit avec une augmentation de 25 % des femmes chasseresses en presque 10 ans. Le permis de chasser attire notamment 13 % de femmes. Toutefois, à la différence des français, les chasseurs ne sont que 7 % à vivre dans une commune densément peuplée, contre 38 % de la population française. Les chasseurs sont à 77 % des ruraux.

Contrairement aux idées reçues, les chasseurs ne chassent pas toute l'année mais ont effectué 44 sorties de chasse à tir en moyenne pour la saison 2022-2023, dont 20 concernent les chasses en battue, notamment pour réguler le grand gibier. A noter que le sanglier est le gibier le plus chassé. Seuls 8,5 samedis et 8 dimanches par an sont chassés en moyenne, par société de chasse, dans le cadre de ces battues.

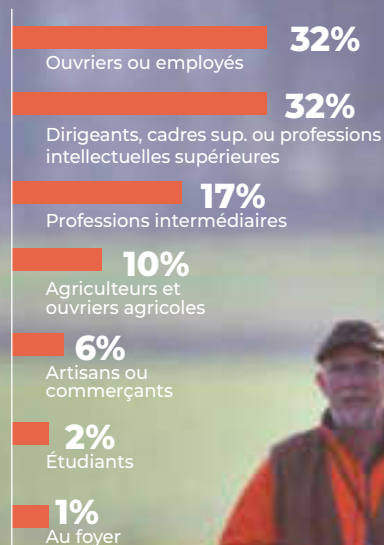
↳ Taux de participation moyen des chasseurs à des sorties de chasse à tir :



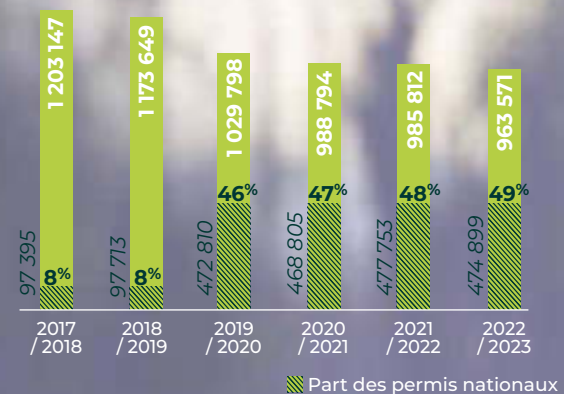
77% des surfaces chassables sont dans des domaines privés

- 3 sorties à l'affût (hors tonne, hutte ou gabion)
- 3 sorties à la passée
- 2 sorties à l'approche
- 2 sorties à la tonne, hutte ou gabion

↳ Univers socio-professionnel des chasseurs de France (actifs ou retraités) :



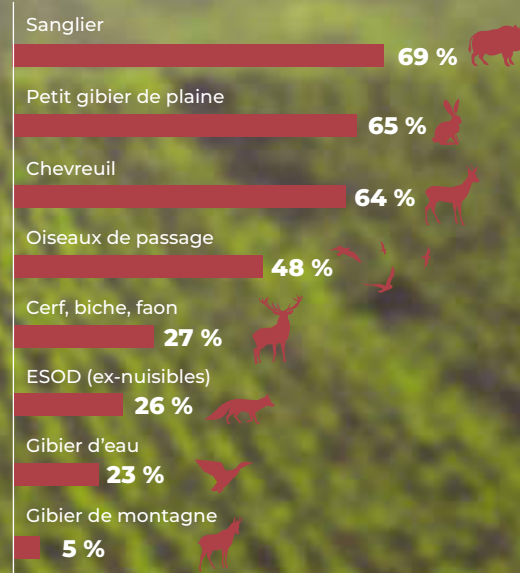
↳ Nombre de chasseurs ayant pris leur validation de permis :



42% des chasseurs ont moins de 55 ans

77% des chasseurs sont ruraux

↳ Les gibiers chassés habituellement (en % des chasseurs) :



↳ Nombre de jours de battues organisés sur une partie du territoire des sociétés de chasse :

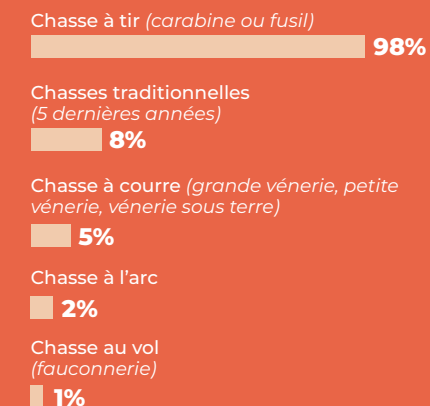
↳ 21 battues / an organisées par société de chasse

dont :

8,5 Samedis / an

8 Dimanches / an

↳ Modes de chasse habituels (en % des chasseurs) :



# Une pratique de la chasse positive pour l'économie française

La chasse maintient de l'emploi sur les territoires

La chasse est un atout pour l'économie française. Elle contribue à la richesse nationale à hauteur de 3,6 milliards d'euros (PIB) en 2022 dont 2,9 milliards d'euros de valeur ajoutée. Ces 3,6 milliards d'euros prennent en compte les apports de l'écosystème chasse (réseau fédéral, sociétés de chasse, acteurs publics et privés dédiés...), des fournisseurs directs et indirects ainsi que les effets « induits » sur la consommation des emplois dédiés. La chasse contribue aussi à hauteur de 1,6 milliard d'euros au budget de l'Etat et des collectivités territoriales (impôts, taxes et prélèvements sociaux...).

Les dépenses des chasseurs se sont élevées à 4,2 milliards d'euros en 2022. Parmi les deux principaux postes de dépenses courantes, on trouve celles permettant les déplacements (véhicules), d'accéder à la pratique de la chasse et à l'entretien du territoire (validation du permis, adhésions aux FDC, assurance...) et celles d'équipement. La chasse au gibier d'eau et migrateurs est la plus accessible : la dépense consentie par ces chasseurs (2 950 euros par an) est inférieure à la moyenne de celle de l'ensemble des chasseurs (3 260 euros annuels). Par ailleurs, la chasse dynamise l'emploi local en mobilisant 37 400 équivalents temps plein, en 2022, avec un effet plus important notamment sur les territoires ruraux.

## La contribution économique de la chasse est estimée à travers 4 indicateurs :

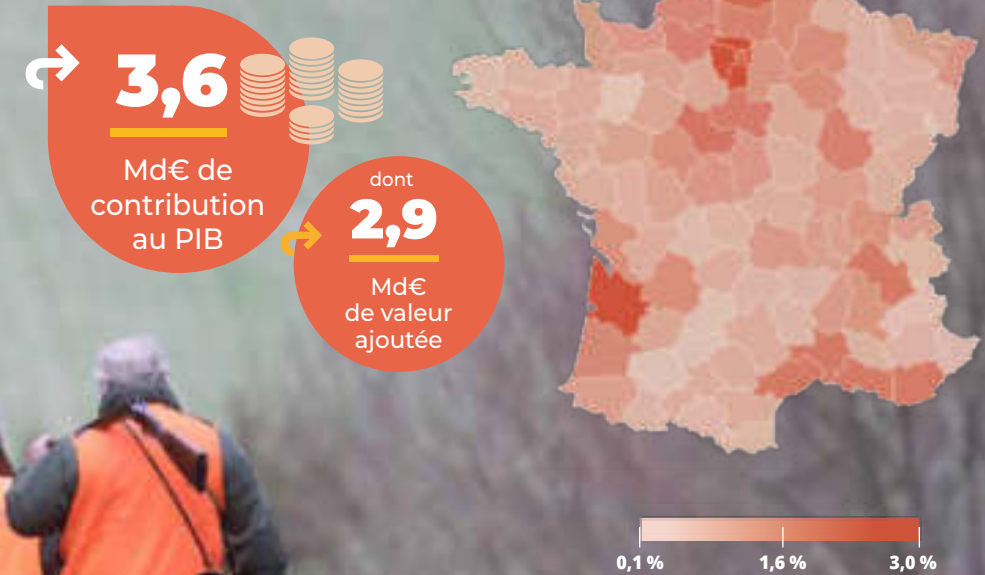
- 1 La contribution au PIB (produit intérieur brut) :** indicateur mesurant la part de richesse du pays générée ; elle correspond à la somme des valeurs ajoutées à laquelle s'ajoute la TVA.
- 2 La valeur ajoutée :** valeur de la production des biens et des services, nette des échanges produits en France entre les acteurs ; il s'agit de l'apport de valeur généré par la chasse.
- 3 Les emplois :** exprimés en équivalents temps plein, liés ou financés via la fiscalité induite (ETP).
- 4 La contribution fiscale et sociale :** somme de la TVA payée par les chasseurs et le réseau associatif, des impôts à la production, de l'impôt sur les sociétés, des prélèvements sociaux ainsi que la fiscalité des ménages associée aux rémunérations touchées.



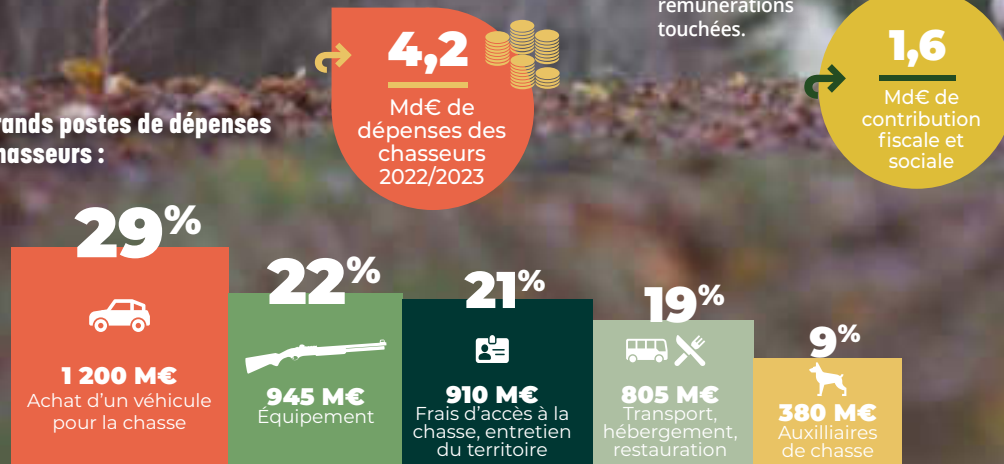
**37 400**

Emplois (en ETP) liés à la chasse

↳ Contribution locale à l'effet PIB de la chasse en France : (En 2022, en %, les dépenses annuelles étant ramenées au lieu de résidence)



## Les grands postes de dépenses des chasseurs :



(En millions d'euros)

## Comparaison de contribution économique :

| La Chasse 2023                     | VS                    | Le Tennis 2016 |
|------------------------------------|-----------------------|----------------|
| Fédération Nationale des Chasseurs |                       | TENNIS         |
| <b>963 571</b>                     | Nombre de pratiquants | <b>4M</b>      |
| <b>2,9</b>                         | Md€ de VA             | <b>1,04</b>    |
| <b>37 400</b>                      | Nombre d'ETP          | <b>18 130</b>  |

## Des chasseurs favorables à une chasse encore plus durable et responsable

La première motivation des chasseurs est d'être « en contact avec la nature et l'observer » pour 67 % d'entre eux. Elle constitue avec la recherche de convivialité (61 %) et la complicité avec le chien (59 %), le top 3 des motivations pour la chasse. Ces motivations « nature » sont fortes et gagnent du terrain depuis 10 ans. Parmi les principales priorités des chasseurs pour les 5 à 10 ans à venir, 82 % estiment comme « très important » de contribuer à une chasse encore plus durable et responsable. 86 % des chasseurs affirment que leur objectif est « de favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature ».

Cet objectif les pousse notamment à davantage se former à la sécurité : 57 % estiment être encouragés à le faire depuis 5 ans. Ils font le constat que le rappel des consignes de sécurité, la signalisation des chasses et le port des gilets orange, ont beaucoup progressé depuis 5 ans. Cette mobilisation des chasseurs porte ses fruits avec une baisse régulière du nombre d'accidents.

Si près d'un chasseur sur deux est confronté au regard négatif sur la chasse dans sa vie sociale, une large majorité fait état d'échanges cordiaux (55 %) avec les promeneurs, cyclistes ou riverains lors des actions de chasse.

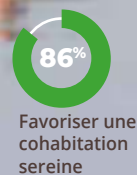
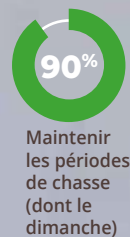
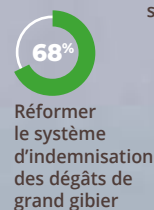
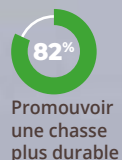
### Des motivations environnementales fortes

↳ Le top 3 des motivations pour la pratique de la chasse :



↳ Quelle est la vision des chasseurs des enjeux liés à la chasse en France pour les 5 à 10 ans à venir ?

■ Très important

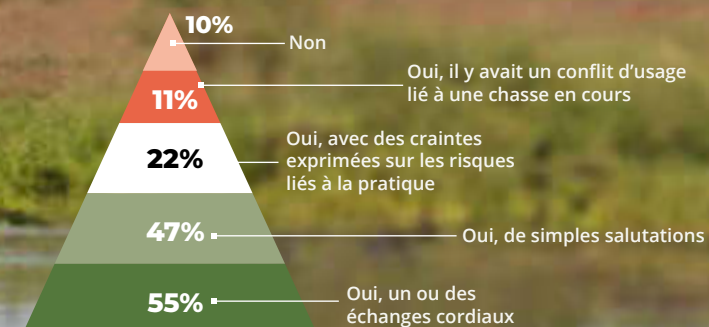


## S'affirmer chasseur dans la société et en responsabilité

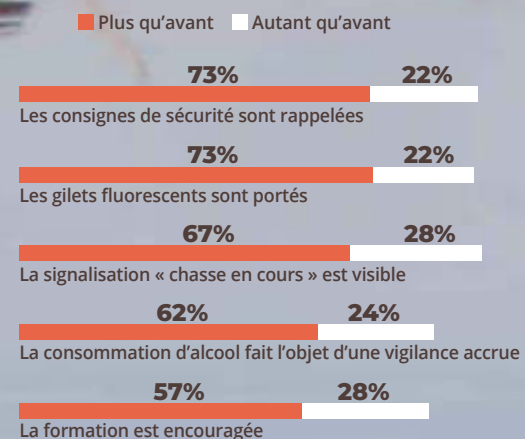
↳ A quels types de situations les chasseurs ont-ils été confrontés au cours des 12 derniers mois ? (Plusieurs réponses possibles)



↳ Les chasseurs ont-ils eu des relations avec les autres usagers de la nature lors des temps de chasse ?



↳ Diriez-vous qu'au sein de votre principal groupe de chasse depuis 5 ans ... (En % des chasseurs)



75% des chasseurs apprécient parler de la chasse

50% des chasseurs considèrent que la chasse est vite un sujet de tensions dans la vie publique ou professionnelle

# Des chasseurs engagés pour la vie rurale

## Un engagement collectif important et transgénérationnel

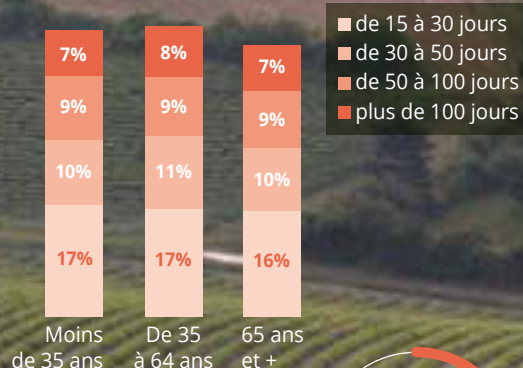
Hors sorties de chasse, 800 000 chasseurs sont engagés bénévolement soit 87 % des chasseurs. Cela représente un engagement moyen de 27 jours/an pour l'ensemble des chasseurs au service de leur pratique, de la sauvegarde de la biodiversité, de l'entretien du territoire ou d'actions socio-culturelles. Ce bénévolat profite à de nombreux bénéficiaires. Il est dédié, pour moitié, à la nature, aux autres usagers et à la société. Il est aussi une réelle occasion d'intégration et de contribution locale. Au total, les chasseurs, sur leur temps libre, réalisent l'équivalent de 173 millions d'heures, ce qui correspond à 108 000 ETP sur la saison 2022-2023. Cet engagement est fortement collectif et présente donc un « effet levier » majeur. Ainsi, par exemple, l'entretien des chemins ruraux implique 435 000 chasseurs pour un total de 4,1 jours en moyenne par chasseur et par an ! Contre toute attente, l'âge n'a strictement aucune incidence sur l'intensité de l'engagement.

**800 000**  
bénévoles  
(hors sorties de chasse)

↳ **Nombre de jours de bénévolat qu'un chasseur consacre en moyenne par an :**



↳ **Une intensité d'engagement partagée par tous les chasseurs (en % des chasseurs à partir de 15 jours de bénévolat) :**



**31%**  
de la venaison offerte à l'entourage pour le plaisir de tous !



## Fédérations Départementales et Régionales des Chasseurs

|                                  |                       |                                   |                       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 01-Ain                           | 04 74 22 25 02        | 48-Lozère                         | 04 66 65 75 85        |
| 02-Aisne                         | 03 23 23 30 89        | 49-Maine-et-Loire                 | 02 41 72 15 00        |
| 03-Allier                        | 04 70 34 10 00        | 50-Manche                         | 02 33 72 63 63        |
| 04-Alpes-de-Haute-Provence       | 04 92 31 02 43        | 51-Marne                          | 03 26 65 17 85        |
| 05-Hautes-Alpes                  | 04 92 51 33 62        | 52-Haute-Marne                    | 03 25 03 60 60        |
| 06-Alpes-Maritimes               | 04 93 83 82 39        | 53-Mayenne                        | 02 43 53 09 32        |
| 07-Ardèche                       | 04 75 87 88 20        | 54-Meurthe-et-Moselle             | 03 83 81 67 98        |
| 08-Ardennes                      | 03 24 59 85 20        | 55-Meuse                          | 03 29 79 03 31        |
| 09-Ariège                        | 05 61 65 04 02        | 56-Morbihan                       | 02 97 62 11 20        |
| 10-Aube                          | 03 25 71 51 11        | 57-Moselle                        | 03 87 75 82 82        |
| 11-Aude                          | 04 68 78 54 34        | 58-Nièvre                         | 03 86 36 93 16        |
| 12-Aveyron                       | 05 65 73 57 20        | 59-Nord                           | 03 20 41 45 63        |
| 13-Bouches-du-Rhône              | 04 42 92 16 75        | 60-Oise                           | 03 44 19 40 40        |
| 14-Calvados                      | 02 31 44 24 87        | 61-Orne                           | 02 33 67 99 39        |
| 15-Cantal                        | 04 71 48 62 66        | 62-Pas-de-Calais                  | 03 21 24 23 59        |
| 16-Charente                      | 05 45 61 50 71        | 63-Puy-de-Dôme                    | 04 73 74 63 50        |
| 17-Charente-Maritime             | 05 46 59 14 89        | 64-Pyrénées-Atlantiques           | 05 59 84 31 55        |
| 18-Cher                          | 02 48 50 05 29        | 65-Hautes-Pyrénées                | 05 62 34 53 01        |
| 19-Corrèze                       | 05 55 29 95 75        | 66-Pyrénées-Orientales            | 04 68 08 21 41        |
| 20A-Corse du Sud                 | 04 95 23 16 91        | 67-Bas-Rhin                       | 03 88 79 12 77        |
| 20B-Haute-Corse                  | 04 95 32 25 99        | 68-Haut-Rhin                      | 03 89 65 90 40        |
| 21-Côte-d'Or                     | 03 80 53 00 75        | 69-Rhône                          | 04 78 47 13 33        |
| 22-Côtes-d'Armor                 | 02 96 74 74 29        | 70-Haute-Saône                    | 03 84 97 13 53        |
| 23-Creuse                        | 05 55 52 17 31        | 71-Saône-et-Loire                 | 03 85 27 92 71        |
| 24-Dordogne                      | 05 53 35 85 00        | 72-Sarthe                         | 02 43 82 21 46        |
| 25-Doubs                         | 03 81 61 23 87        | 73-Savoie                         | 04 79 60 72 00        |
| 26-Drôme                         | 04 75 81 51 20        | 74-Haute-Savoie                   | 04 50 46 89 21        |
| 27-Eure                          | 02 32 23 03 15        | 76-Seine-Maritime                 | 02 35 60 35 97        |
| 28-Eure-et-Loir                  | 02 37 24 04 00        | 77-Seine-et-Marne                 | 01 64 14 40 20        |
| 29-Finistère                     | 02 98 95 85 35        | FICIF                             | 01 55 60 18 70        |
| 30-Gard                          | 04 66 62 11 11        | (75,78,91,92,93,94,95)            | 01 34 85 33 00        |
| 31-Haute-Garonne                 | 05 62 71 59 39        | 79-Deux-Sèvres                    | 05 49 25 05 00        |
| 32-Gers                          | 05 62 60 28 30        | 80-Somme                          | 03 22 82 90 90        |
| 33-Gironde                       | 05 57 88 57 00        | 81-Tarn                           | 05 63 49 19 00        |
| 34-Hérault                       | 04 67 42 41 55        | 82-Tarn-et-Garonne                | 05 63 03 46 51        |
| 35-Ille-et-Vilaine               | 02 99 45 50 20        | 83-Var                            | 04 22 60 83 83        |
| 36-Indre                         | 02 54 22 15 98        | 84-Vaucluse                       | 04 90 89 89 97        |
| 37-Indre-et-Loire                | 02 47 05 65 25        | 85-Vendée                         | 02 51 47 80 90        |
| 38-Isère                         | 04 76 62 97 78        | 86-Vienne                         | 05 49 61 06 08        |
| 39-Jura                          | 03 84 85 19 19        | 87-Haute-Vienne                   | 05 55 01 39 00        |
| 40-Landes                        | 05 58 90 18 69        | 88-Vosges                         | 03 29 31 10 74        |
| 41-Loir-et-Cher                  | 02 54 50 01 60        | 89-Yonne                          | 03 86 94 22 94        |
| 42-Loire                         | 04 77 36 41 74        | 90-Territoire-de-Belfort          | 03 84 22 28 71        |
| 43-Haute-Loire                   | 04 71 09 10 91        | 971-Guadeloupe                    | 05 90 83 57 80        |
| 44-Loire-Atlantique              | 02 40 89 59 25        | 972-Martinique                    | 05 96 71 48 56        |
| 45-Loiret                        | 02 38 69 76 20        | 974-Réunion                       | 02 62 90 90 26        |
| 46-Lot                           | 05 65 35 13 22        | 975-St-Pierre-et-Miquelon         | 05 08 41 33 46        |
| 47-Lot-et-Garonne                | 05 53 89 89 00        |                                   |                       |
| <b>Auvergne / Rhône-Alpes</b>    | <b>04 77 20 81 76</b> | <b>Hauts-de-France</b>            | <b>03 22 67 12 15</b> |
| <b>Bourgogne / Franche-Comté</b> | <b>03 80 53 00 75</b> | <b>Île-de-France</b>              | <b>01 55 60 18 70</b> |
| <b>Bretagne</b>                  | <b>02 96 58 06 34</b> | <b>Normandie</b>                  | <b>02 35 60 35 97</b> |
| <b>Centre-Val de Loire</b>       | <b>02 38 63 17 96</b> | <b>Nouvelle-Aquitaine</b>         | <b>06 30 15 80 48</b> |
| <b>Corse</b>                     | <b>04 95 32 25 99</b> | <b>Occitanie</b>                  | <b>09 72 55 30 70</b> |
| <b>Grand Est</b>                 | <b>03 26 68 34 69</b> | <b>Pays de la Loire</b>           | <b>02 41 73 89 12</b> |
|                                  |                       | <b>Provence Alpes Côte d'Azur</b> | <b>04 42 90 02 55</b> |



Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

13, rue du Général Leclerc  
92136 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. 01 41 09 65 10

[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

